



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

ONU

Question écrite n° 88356

### Texte de la question

Mme Laurence Abeille alerte M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation préoccupante des stagiaires non rémunérés aux Nations unies. En effet, devant l'émoi suscité par l'histoire du jeune homme stagiaire au siège de l'ONU à Genève, dormant dans une tente pour pouvoir effectuer son stage, il est temps de prendre en compte ce problème qui touche de nombreux jeunes, subissant de plein fouet des conditions économiques difficiles doublées d'une problématique d'insertion sociale ainsi que d'un manque de perspectives. Le porte-parole de l'ONU a répondu à la polémique en précisant qu'une résolution de l'Assemblée générale de leur Organisation interdisait de payer les stagiaires. Il a également précisé qu'il suffisait qu'un seul État le demande pour qu'un processus puisse se mettre en œuvre afin de changer les choses. Le Président Hollande s'est engagé sur la situation des jeunes en France lors de sa campagne présidentielle en 2012, et en tant que membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et membre fondateur de l'Union européenne, engagée au service de la jeunesse, la France ne peut plus fermer les yeux sur ces situations. Aussi, elle lui demande de quelle manière le Gouvernement français envisage d'intervenir pour que cette pratique onusienne du stage « gratuit », tout comme celle des stages « offerts » par les délégations étrangères de l'Union européenne, ne soit plus en vigueur.

### Texte de la réponse

Le Porte-parole de l'Office des Nations unies à Genève a récemment déclaré que les Nations unies ne rémunéraient pas les stagiaires en vertu d'une résolution de l'assemblée générale qui interdirait toute rémunération. Le secrétariat général a précisé que les conditions de stage étaient définies par une instruction administrative (ST/AI/2014/1) du secrétaire général et que la responsabilité des Etats membres était engagée du fait que ceux-ci n'avaient pas prévu les ressources suffisantes dans le cadre des résolutions de l'assemblée générale adoptant le budget du Secrétariat. Sur le premier point, l'instruction administrative « programme de stage de l'organisation des Nations unies » (ST/AI/2014/1) précise en effet que les stagiaires n'ont pas le statut de fonctionnaire et qu'ils sont assimilés à du personnel fourni à titre gracieux (catégorie qui englobe les jeunes experts associés et les experts mis à disposition par les Etats membres). Cette instruction administrative relève des prérogatives du secrétariat général, et non des Etats membres. Sur le deuxième point, le budget des Nations unies est certes adopté par les Etats membres en assemblée générale, mais sur proposition du secrétariat général dans le cadre de ses projets de budget-programme. Or, le secrétariat général n'inclut pas de crédits destinés à la rémunération des stagiaires dans ces projets de budget programme. Tout Etat membre peut par ailleurs proposer en 5e commission de l'assemblée générale un texte sur les conditions de service des stagiaires et initier ainsi la discussion. Cependant, la question ne peut être débattue que sous le point « gestion des ressources humaines » en 5e commission ; or l'examen de ce point a été renvoyé en 1re reprise de session, en mars 2016. Le débat entre les Etats nécessitera en outre un premier rapport du secrétariat général avec des données chiffrées, il est donc peu probable qu'une décision sur ce sujet soit prise au cours de la 70e session de l'assemblée générale. L'ONU, ses fonds et programmes et la plupart de ses organisations spécialisées ne rémunèrent pas leurs stagiaires, sauf l'organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le programme alimentaire mondial (PAM) et l'organisation internationale du travail (OIT). Les rémunérations sont généralement de l'ordre de quelques centaines d'euros et servent à couvrir les besoins essentiels. La France estime que la

situation des stagiaires à l'ONU justifie l'examen d'une possible révision du système actuel de manière à rendre les stages au sein du système des Nations unies plus équitables et accessibles à tous les étudiants et jeunes diplômés, sans distinction de ressources. Cette démarche ne doit cependant pas entrer en contradiction avec le nécessaire contrôle de l'évolution des budgets des organisations internationales, dont les coûts de personnel constituent le plus important vecteur d'accroissement des dépenses. Toute initiative sur le sujet doit donc être mesurée et concertée, en particulier avec nos partenaires européens, pour avoir une chance d'aboutir sans remettre en cause nos efforts en faveur d'une gestion rationnelle et rigoureuse de l'ONU.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Laurence Abeille](#)

**Circonscription :** Val-de-Marne (6<sup>e</sup> circonscription) - Écogliste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 88356

**Rubrique :** Organisations internationales

**Ministère interrogé :** Affaires étrangères

**Ministère attributaire :** Affaires étrangères

## Date(s) clée(s)

**Question publiée au JO le :** [15 septembre 2015](#), page 6921

**Réponse publiée au JO le :** [13 octobre 2015](#), page 7700